

 <p>IFSI - IFAS - IFAP Hôpitaux Saint-Joseph &amp; Marie-Lannelongue</p> <p><b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b></p>	<p><b>Recherche par les étudiants du stage semestre 4 Province Etranger</b></p>	<p><b>IFSI/</b></p>
	<p>Emetteur : IFSI</p>	<p>Nombre de pages : 5 Date de création : 08-02-11 MAJ : 05.06.2025 MCF</p>
	<p>Rédigée par : MCF</p>	<p>Signature : MCF</p>
	<p>Validée par : Isabelle Bouyssou</p>	<p>Signature : IBou</p>

#### **Documents associés :**

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier,

Annexe III : le référentiel de formation,

Annexe VI : le Port Folio de l'étudiant,

Annexe VII : le Supplément au Diplôme d'Etat Infirmier (Arrêté du 23 Septembre 2014)

Projet Pédagogique IFSI Paris Saint Joseph 2024-2027

Procédure de départ en stage

**Principe :** les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en soins des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par mobilisation des savoirs dans la résolution des situations.

**L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint-Joseph prévoit la possibilité de stage en province dès le semestre 2 ou à l'étranger au semestre 4 (en regard des impératifs pédagogiques éventuels)**

#### **Finalités :**

Répondre aux attentes des étudiants en lien avec le projet professionnel

Assurer un suivi et un encadrement pédagogique de qualité sur les lieux de stage

Permettre l'encadrement de qualité dans les établissements d'accueil

#### **Objectifs institutionnels :**

- Responsabiliser l'étudiant, favoriser son autonomie et sa mobilité,
- Inscrire les étudiants dans une démarche d'employabilité
- Compléter le parcours de la formation : un stage réalisé de préférence dans le type de stage non effectué.
- Consolider des acquis dans le domaine choisi par l'étudiant
- Faciliter son intégration dans le milieu professionnel
- Identifier ses besoins complémentaires de formation
- Effectuer des soins encore non réalisés qui doivent être acquis en cours de formation

- Permettre la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle en lien avec le projet pédagogique.

### **Critères**

Durée : intégralité du stage dans le même lieu

Dates : définies selon la planification d'année

Lieu :

- Types de stage : privilégier **le type de stage qui manque à son parcours parmi les 4** typologies de stage obligatoires :
  - o Soins de Courte durée
  - o Soins en Santé Mentale
  - o Soins de Longue durée et Soins de suite et de Réadaptation
  - o Soins Individuels ou Collectifs sur des lieux de vie

**Les étudiants partis en province ou à l'étranger en semestre 4 feront leur stage à Paris ou en région parisienne en semestre 5.**

### ***Cas particuliers :***

- Contrat d'allocation étude, CFA, formation professionnelle : conditionné par la validation préalable avec l'employeur, justificatif présenté à l'IFSI

## **A. Province**

### ***Critères***

L'étudiant doit avoir acquis 50 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages du semestre 1 et 2 doivent être validés pour une mobilité en S4,

Pour les stages en provinces en semestre 2, l'étudiant doit avoir acquis la compétence 3 en stage et ne pas être en difficulté pédagogique.

### **Démarches de l'étudiant :**

- Septembre :
  - Recherche du stage :
    - Définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
    - Adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et / ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
    - **Prospecter plusieurs établissements**

**En cas de réponse positive : télécharger sur Moodle à la rubrique stage IFSI la « Fiche d'accord de principe » et la faire renseigner par le terrain de stage.**

- Novembre :
  - Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel / présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
  - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement.
  - **Transmettre les coordonnées de l'IFSI partenaire régulier de votre terrain de stage.**
  - Présenter ce projet soumis à validation du cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) **au plus tard mi-octobre**

Les mobilités en province y compris la France non métropolitaine ne feront pas l'objet d'une commission d'éligibilité.

Elles sont soumises à la validation du cadre formateur référent du suivi pédagogique sous réserve que la coordinatrice des stages et de la mobilité internationale se soit assurée de la qualification du stage :

- Présence d'une charte d'encadrement, d'un livret d'accueil du service
  - Coordonnées du responsable des stages.
  - IFSI partenaire régulier de la structure
- 
- Fin janvier
    - Transmettre sans délais **avant le 30 janvier** l'accord de place stage (lettre ou e-mail) **fiche d'accord de principe disponible sur MOODLE** comportant les coordonnées précises de la personne contact à Mme Forel coordinatrice de stage qui enverra les conventions à l'établissement et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

**Le stage est alors définitif**

## ***B. ERASMUS et International***

***La mobilité en Erasmus ou à l'International*** est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifiques : voir calendriers et informations remis en début de formation et disponibles sur le site [Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](http://www.fhsj.fr)

***Prendre RV avec Mme Vremmont, assistante administrative mobilité internationale (01-44-12-34-64, [sifsi@ghpsj.fr](mailto:sifsi@ghpsj.fr)) qui vous accompagne à la constitution de votre dossier administratif et procède à la vérification des conditions de sécurité requises <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs/conseils-par-pays/> (vigilance normale ou renforcée)***

## **Critères**

L'étudiant doit avoir acquis 50 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages des semestres 1 et 2 doivent être validés,

## **Ces mobilités ne sont envisageables que si la programmation des impératifs pédagogiques le permet (évaluations etc).**

Pour une mobilité en ERASMUS, 60 jours de mobilité minimum sont requis sur place c'est-à-dire hors trajet. Ceci signifie 8 semaines (7 semaines de stage S4 + 1 semaine),

Mobilité de 7 semaines à l'internationale se déroule sur les dates de stage du semestre 4.

### **Démarches de l'étudiant :** selon calendrier

- **Recherche du stage :**
    - Définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
    - Adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
    - Prospecter plusieurs établissements (**dans le cadre d'ERASMUS pas de prospection auprès des partenaires de l'IFSI : suivre la procédure officielle**).
    - Prévoir des billets d'avion échangeables ou remboursables
  - Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel / présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement, budget prévisionnel et les spécificités culturelles en lien avec le soin et la santé,
  - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement,
  - Présenter ce projet au cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) au plus tard mi septembre. Celui-ci le valide ou demande un réajustement,
  - **Transmettre la version définitive au plus tard deux semaines avant la date de la commission d'éligibilité au Cadre Formateur Référent du Suivi Pédagogique et à Mme Vremmont pour organisation de la commission d'éligibilité.**
- 
- **Mi-octobre**
    - **Présentation par l'étudiant de son projet à la commission d'éligibilité à la période d'octobre pour validation selon les critères pédagogiques, logistiques et pratiques.**

**Le stage est alors définitif.**

**Rappel :** l'autorisation écrite de la directrice de l'IFSI après validation des conditions de sécurité auprès du ministère des affaires étrangères est requise et peut être remise en cause à tout moment avant le départ. [Conseils par pays/destination - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](http://diplomatie.gouv.fr)

**Le pays doit être en vigilance normale ou renforcée sur ce site**

**Les stages en Australie, USA et Canada ne sont pas couverts par l'assurance MACSF**, il convient donc de se renseigner auprès de son assurance personnelle (celle de l'étudiant) si elle couvre les stages hospitaliers pratiques en responsabilité civile et professionnelle.

**Les étudiants qui ont bénéficié d'une mobilité en province ou à l'internationale ERASMUS et HORS ERASMUS présenteront obligatoirement un retour d'expérience à l'IFSI selon la procédure du retour d'expérience transmis par le cadre référent de suivi pédagogique.**

**La date de ce retour d'expérience est précisée sur le livret de stage.**

**Cette présentation contribue à la validation du stage semestre 4.**